

Eco-mobilier agréé par l'Etat pour le recyclage des produits et matériaux de construction du bâtiment.

À cette occasion, Eco-mobilier devient Ecomaison.

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles obligations réglementaires relatives aux dispositions de la responsabilité élargie des producteurs (REP) des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), Eco-mobilier a reçu, le 30 septembre 2022, l'agrément des pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des matériaux non inertes (catégorie 2). Les fabricants, distributeurs et autres metteurs sur le marché pourront adhérer à l'éco-organisme dans les prochains jours.

« Ce nouvel agrément est la reconnaissance des compétences, du professionnalisme et de l'expertise dont nous faisons preuve depuis plus de dix ans sur l'ameublement. Le Conseil d'administration et les équipes sont fiers de cette confiance qui leur est témoignée ».

Dominique Mignon, Présidente d'Ecomaison

Eco-mobilier devient Ecomaison

Acteur historique pour le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des éléments d'ameublement et de la literie, Eco-mobilier a étendu en 2022 son activité aux articles de bricolage et de jardin et aux jouets. Avec les produits et matériaux de construction du bâtiment, et bientôt les textiles de décoration, Eco-mobilier devient le premier éco-organisme de la maison multi-filières et multi-matériaux.

" Eco-organisme référent pour tout l'univers de la maison, c'est naturellement qu'Eco-mobilier devient Ecomaison."

Dominique Mignon, Présidente d'Ecomaison

La campagne d'adhésion auprès des fabricants et distributeurs des PMCB sera signée Ecomaison. Pendant plusieurs mois, les deux noms cohabiteront pour opérer une transition fluide auprès des adhérents et partenaires et assurer une continuité de service optimale pour tous.

Un accord avec Ecominéro pour apporter une solution globale

Un accord de coopération croisée entre Ecomaison et Ecominéro - agréé pour la catégorie 1 des matériaux inertes - a été signé pour la prise en charge de tous les matériaux du bâtiment. Ainsi Ecomaison et Ecominéro proposeront aux fabricants et distributeurs la possibilité d'adhérer sur les deux catégories sur leurs plateformes respectives.

" Apporter une réponse réglementaire et opérationnelle sur les deux catégories, inertes et non inertes, répond à notre volonté de proposer aux adhérents et à leurs clients distributeurs, artisans et particuliers, des solutions globales et simples. "

Dominique Mignon, Présidente d'Ecomaison

Rendez-vous le 1^{er} décembre 2022 à Bâtir pour le Climat

Ecomaison donne rendez-vous aux fabricants, artisans et distributeurs de produits et matériaux de construction lors de cette journée de rencontres et de débats. Nos équipes seront mobilisées pour informer sur les obligations de recyclage, présenter l'offre de services ou encore expliquer les modalités d'adhésion...

Dans le cadre du parcours "Recyclez", Dominique Mignon, Présidente d'Ecomaison, interviendra dans deux conférences dédiées à la réglementation recyclage et au point de vue du négociant.